

(N° 223.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 22 JUILLET 1926

Rapport de la Commission des Colonies, chargée de l'examen du Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Colonies (Dépenses Métropolitaines) pour l'exercice 1926.

(Voir les nos 4-XI, 200, 210, 229, 338, 344 et les Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, séances des 8 et 14 juillet 1926; le n° 5-XI du Sénat.)

Présents : MM. VOLCKAERT, président; FRAITURE, GENARD, HULIN, VERHEYDEN et LEYNIERS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

La présentation tardive du budget métropolitain pour l'exercice 1926 et l'impossibilité devant laquelle se trouve le Sénat d'examiner le budget de la Colonie n'ont pas permis à votre Commission de discuter d'une manière utile l'administration et la politique coloniales.

Quant au budget métropolitain, voici en quelques brèves remarques, les rares modifications apportées aux budgets antérieurs.

L'augmentation de 1,077,478 francs sur le budget de l'année précédente résulte en majeure partie des dépenses d'ameublement pour l'installation des services du Département dans les nouveaux locaux, de l'accroissement du nombre et du coût des télégrammes envoyés au Congo et surtout du relève-

ment du taux des pensions et de l'octroi de pensions nouvelles.

D'autre part, il convient d'attirer l'attention sur certains virements de crédits, notamment diverses subventions afférentes aux institutions scientifiques établies dans la métropole, crédits qui seront transférés désormais au budget colonial.

Votre Commission ne peut qu'approuver ces mesures, étant donné qu'elles répondent aux suggestions faites à diverses reprises dans ses rapports antérieurs.

Le budget métropolitain a été voté à la Chambre par 119 voix contre 7. A l'unanimité, votre Commission vous propose de l'adopter également.

Le Rapporteur, *Le Président,*
R. LEYNIERS. V. VOLCKAERT.